

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 juin 2024

Service : Marchés publics
Agent traitant : Elodie MINET

Objet : **Marchés publics - Marché conjoint de travaux - rénovation et aménagement de sécurité de la Voie de Liège à Embourg (entre la rue de Bleurmont et la rue de Henne) Phase II - choix du mode de passation, arrêt du cahier spécial des charges, de l'estimation et du moyen de financement et approbation de la convention de marché public conjoint**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36, et notamment articles 2, 36° et 48 permettant une réalisation conjointe du marché pour le compte de plusieurs adjudicateurs ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 19 décembre 2022 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Marché conjoint de travaux - rénovation et aménagement de sécurité de la Voie de Liège à Embourg (entre la rue de Bleurmont et la rue de Henne) Phase II" à W2PROJECT (William WEYNAND), rue Haute 2A à 4950 Sourbrodt ;

Considérant le cahier des charges N° V2024/2518 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, W2PROJECT (William WEYNAND), rue Haute 2A à 4950 Sourbrodt ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.500.261,47 € hors TVA ou 2.801.764,19 €, TVA comprise (301.502,72 € TVA cocontractant) ;

Considérant que le montant estimé du marché est réparti comme suit entre les pouvoirs adjudicateurs :

- Commune de Chaudfontaine : 1.435.727,25€ HTVA ou 1.737.229,97€ 21% TVAC (301.502,72€ TVA Cocontractant)
- AIDE : 451.294,25 € (pas soumis à la TVA)
- RESA-GAZ : 505.947,84 (pas soumis à la TVA)
- RESA-Electricité : 107.292,37€ (pas soumis à la TVA)

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par SPW - Wallonie Infrastructures locales - Direction des espaces publics subsidiés (PIC), Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur, et que cette partie est estimée à 1.383.272,09 € ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché conjoint pour lequel il est recommandé que la Commune de Chaudfontaine exécutera la procédure et interviendra au nom de l'A.I.D.E., de RESA-GAZ et RESA-Electricité à l'attribution du marché ;

Considérant le projet de convention de marché public conjoint à conclure entre la Commune de Chaudfontaine, l'A.I.D.E., RESA-GAZ et RESA-Electricité ;

Considérant que les achats collectifs peuvent permettre une économie considérable et une simplification administrative ;

Vu la réservation de crédit arrêtée à la somme de 1.955.000€ TVAC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024 à l'article 421/731-60 (P20240084), et que crédit a été augmenté à l'occasion de la MB1, au moyen d'emprunts et subsides, sous réserve d'approbation de la MB1 par les autorités de tutelle ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par le Directeur financier.

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1er

Approuve le cahier des charges N° V2024/2518 et le montant estimé du marché "Marché conjoint de travaux - rénovation et aménagement de sécurité de la Voie de Liège à Embourg (entre la rue de Bleurmont et la rue de Henne) Phase II", établis par l'auteur de projet, W2PROJECT (William WEYNAND), rue Haute 2A à 4950 Sourbrodt. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à Le montant estimé s'élève à 2.500.261,47 € hors TVA ou 2.801.764,19 €, TVA comprise (301.502,72 € TVA cocontractant).

- Commune de Chaudfontaine : 1.435.727,25€ HTVA ou 1.737.229.97€ 21% TVAC (301.502,72€ TVA Cocontractant)
- AIDE : 451.294,25 € (pas soumis à la TVA)
- RESA-GAZ : 505.947,84 (pas soumis à la TVA)
- RESA-Electricité : 107.292,37€ (pas soumis à la TVA)

Article 2

Passe le marché par la procédure ouverte.

Article 3

Sollicite une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante SPW - Wallonie Infrastructures locales - Direction des espaces publics subsidiés (PIC), Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

Article 4

Approuve le projet de convention de marché public conjoint à conclure entre la Commune de Chaudfontaine, l'A.I.D.E., RESA-GAZ et RESA-Electricité.

Article 5

La Commune de Chaudfontaine est mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de l'A.I.D.E. de RESA-GAZ et de RESA-Electricité à l'attribution du marché.

Article 6

En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Article 7

Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

Article 8

Complète, approuve et envoie l'avis de marché au niveau national.

Article 9

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024 à l'article 421/731-60 (P20240084), augmenté à l'occasion de la MB1, sous réserve d'approbation de la MB1 par les autorités de tutelle.